

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 13 décembre 2022
N° 2022.12.13_2.**

Point 2 – Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022

*Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;
Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;*

► **Le conseil d'administration approuve le projet de procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	23
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	17	Abstention :	0
Membres représentés :	6	Pour :	23
Nombre de votants :	23		

Fait à Chambéry, le **16 DEC. 2022**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	03 JAN. 2023
	Transmise au recteur de région académique le :	03 JAN. 2023
<p>Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.</p> <p>En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.</p>		



PRESIDENCE

Présidence
27 rue Marcoz
BP 1104 / 73011 Chambéry cedex

Tél. +33 (0)4 79 75 84 22

www.univ-smb.fr

Procès-verbal du
conseil d'administration
-
Séance du 22 novembre 2022

Présidée par
Philippe GALEZ

Etaient présents :

Professeurs et personnels assimilés :	BELL Emma BOCQUET Rachel BUSKULIC Damir	GALEZ Philippe STUTZ Benoît THEVENARD-PUTHOD Catherine
Autres enseignants et personnels assimilés :	DELINÉ Philip NARDELLI-MALGRAND Anne-Sophie ROUX Jean-François	TANGUY Jérémy TICHADOU Stéphane VADOT Maude
Personnels BIATSS :	DEFRANCE Guillaume GANDOLFINI Catherine	OUTIN Jonathan REVERDY Célia
Usagers	GIROD Laura	
Participent avec voix consultative :	BRIAND Philippe, VP CA DREUILLE Jean-François MESSIN Edouard ROLANDO Thierry, VP Finances SABATIER Mareva, VP Recherche	BONATO Christelle, DGS GIGNOUX Olivier, agent comptable BAILLEUL David, doyen FD RIPART Laurent, Dir. UFR LLSH TAILLET Richard, Dir. UFR ScEM
Invitée permanente:	REYNIER Mathilde, Représentante du recteur de région académique Auvergne-Rhône-Alpes	
Autres invités	DE MOOR Maryline, DAPAC	

Etaient excusés et représentés :

Professeurs et personnels assimilés :	JOYE Jean-François représenté par THEVENARD-PUTHOD Catherine SMEDING Annique représentée par STUTZ Benoît
Autres enseignants et personnels assimilés :	ALLOUI Ilham représentée par STUTZ Benoît
Personnels BIATSS	ALLARIA Marie-Laure représentée par OUTIN Jonathan MASSOT Fabien représenté par REVERDY Célia
Personnalités extérieures :	TAMISIER Philippe représenté par GALEZ Philippe VAN DER BEEK Kees représenté par GALEZ Philippe

Etaient excusés et absents :

Autres enseignants et personnels assimilés :	PERRIN Lara	
Usagers :	GAVAIRON Salomé TROJANI Théo	VAN ENDE Calvin
Personnalités extérieures :	ALZAY Cristel BARBIER Marie-Claire HERVIER Vincent	PACORET Catherine PERAY Stéphanie PERROLLET Gérard

Après vérification du quorum (24 membres présents et représentés), le président ouvre la séance à 14h00.

1. Informations

► UNITA : structure du dossier de labellisation pour la période 2023-2027

Le président rappelle que l'USMB et ses partenaires ont été lauréats de l'appel à projet de la Commission européenne lors de la deuxième vague des universités européennes, en 2020. Le projet a débuté en octobre de cette même année et se terminera en octobre 2023. Un dossier sera présenté pour le renouvellement de la labellisation de l'alliance UNITA. La commission européenne ayant émis le souhait d'un élargissement des alliances européennes, le nouveau projet compte quatre partenaires supplémentaires : l'université de Brasov en Roumanie, l'université de Brescia en Italie, l'université publique de Navarre en Espagne et le Politecnico de Guarda au Portugal. UNITA a également trois partenaires associés : la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale, l'université de Tchernivtsi en Ukraine depuis le mois de juin et l'université Roma 3 qui travaille avec UNITA sur l'intercompréhension. Le président propose de donner un aperçu de la structure du dossier tel qu'il est envisagé actuellement, sachant qu'il devra être déposé à la Commission européenne le 31 janvier 2023.

Le dossier comprend cinq lots ou « *work package* » qui sont chacun constitués de tâches. Le président présente ces lots et les tâches qui leur correspondent.

La structure du dossier étant définie, la phase suivante consistera à discuter du contenu des tâches avec des collègues de chacun des établissements. Des réunions auront lieu dans le mois qui vient, l'idée étant que, pour chaque tâche, deux représentants de chaque établissement prennent part à la réflexion. Le président rappelle que de nombreux éléments sont déjà définis dans la mesure où UNITA a de l'expérience et des actions en cours. Toutefois, il existe un besoin d'approfondir certaines actions, de renoncer à d'autres et d'en ouvrir de nouvelles.

Philip DELINE demande quel est l'établissement qui coordonne le projet et la raison pour laquelle le dossier est rédigé en anglais alors qu'il s'agit d'établissements de langue romane.

Le président indique que l'université de Turin coordonne le projet. Celui-ci doit être déposé à la Commission européenne en anglais car les évaluateurs ne peuvent maîtriser l'ensemble des langues. Il ajoute que les discussions au sein de l'Alliance se font fréquemment en langues romanes. Toutefois, lorsque les échanges impliquent de nombreux interlocuteurs, l'anglais est privilégié pour des raisons de simplification. Il n'en demeure pas moins qu'il existe un programme de promotion des langues romanes au sein d'UNITA.

► Fin du dialogue stratégique et de gestion (DSG)

Le recteur délégué a informé les universités de la région que les dialogues stratégiques et de gestion ne seront pas prolongés. De nombreuses universités considéraient que ces DSG étaient chronophages et n'apportaient pas beaucoup aux établissements, ce qui n'est pas l'avis de l'USMB dans la mesure où beaucoup de ses projets ont été soutenus. Les DSG permettaient, dans un temps relativement court et dans un format peu chronophage, de présenter des dossiers transversaux et d'intérêt commun à l'établissement. Le MESR se dirige vers des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP).

L'USMB et la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) ont travaillé sur un contrat d'établissement classique. La transition vers un COMP se fera par l'intermédiaire d'un dialogue avec la tutelle dans le courant de l'année 2023 pour établir une annexe où il sera question d'objectifs, de moyens et de performances. À ce jour, l'USMB en ignore les contours. L'objectif du MESR est que tous les établissements aient leur COMP d'ici 2025. Ces COMP seront suivis annuellement par un dialogue entre les établissements et la DGESIP. En ce qui concerne les capacités d'accueil en première année ou à l'entrée du deuxième cycle, l'USMB continuera à dialoguer avec le rectorat.

Anne-Sophie NARDELLI-MALGRAND demande si ces COMP seront toujours conclus pour cinq ans, comme les précédents contrats, mais avec une possibilité de discuter chaque année.

Le président pense que les rencontres annuelles auront pour objectif d'évaluer la façon dont l'établissement s'est emparé du contrat. Il n'est pas en mesure de répondre sur la possibilité de revoir les objectifs ou les performances dans le cas où ceux-ci ne seraient pas atteints.

Stéphane TICHADOU demande si les objectifs et les indicateurs sont définis par l'établissement ou s'il existe un référentiel.

Le président répond que l'expérience du contrat d'établissement montre qu'il n'existait pas de référentiel commun à tous les établissements. En revanche, il existe certains indicateurs ou jalons que la tutelle tient à voir figurer dans les contrats, les taux de réussite par exemple.

Le VP finances ajoute qu'il est probable que la tutelle propose des indicateurs qu'elle peut calculer directement, comme le taux de réussite. Il cite l'exemple des taux d'insertion professionnelle qui seront suivis grâce à des bases de données nationales.

Le président ne sait pas comment s'engageront les échanges autour de la rédaction de l'annexe au contrat d'établissement mais une discussion sur l'indicateur de l'activité lui semble un préalable indispensable à tout accord sur les objectifs et les performances. L'équipe politique communiquera les informations lorsqu'elles lui parviendront.

► Plan de sobriété

Le plan de sobriété a été remonté au rectorat le 2 novembre dernier. Le président présente les principales mesures.

- Fermeture de l'établissement les 19, 20 et 21 décembre sauf pour les activités impératives, c'est-à-dire principalement les affaires financières et comptables pour la clôture de l'exercice 2022.
- Fermeture des locaux à 19h sauf un bâtiment par campus afin de rapatrier les activités dans celui-ci. Les bibliothèques et les halles des sports demeureront ouvertes.
- Réduction de l'éclairage nocturne.
- Suppression de l'éclairage non indispensable en journée.
- Campagne de relamping : des LED seront installés partout. Le coût pour l'établissement est élevé et la somme sera prélevée sur le fonds de roulement.
- Réduction de 20% des déplacements professionnels. Ce point a été discuté en bureau formation afin de voir comment parvenir à cette diminution. Une discussion sera conduite prochainement avec les directeurs d'unités pour la recherche.

L'objectif national est une réduction de 10% de la consommation énergétique d'ici 2024. Les délestages sont possibles, en particulier au mois de janvier, en raison du retard attendu pour la remise en route de certaines centrales nucléaires.

Guillaume DEFRANCE demande si une semaine de congés sera imposée aux personnels au mois de décembre ou si le télétravail sera possible. Il souhaite également savoir si les personnels ont été consultés sur ce point.

Le président confirme que les congés, trois jours, seront imposés au mois de décembre. Ce point sera présenté au comité technique du 29 novembre prochain. Il rappelle que l'USMB, comme toutes les organisations, est impactée par la crise.

Guillaume DEFRANCE ne comprend pas pourquoi le télétravail nuirait à l'établissement.

Le président fait remarquer qu'il n'est pas possible de réclamer la mise en place du télétravail dans le cadre du plan de sobriété énergétique alors que celle-ci a été remise en question dans la mesure où cela contraignait les personnels en télétravail à assumer les dépenses d'énergie.

Guillaume DEFRANCE répond que les personnels seront chez eux et obligés de se chauffer.

Le président rappelle que lorsque l'établissement est fermé administrativement le télétravail n'est pas autorisé sauf pour les activités impératives.

Guillaume DEFRANCE considère que l'équipe politique impose une tranche non négligeable de congés et que cela n'est pas désiré par les personnels.

Laura GIROD indique que certains étudiants ont constaté que les télévisions du CROUS, notamment dans les cafétérias et le restaurant universitaire, fonctionnent la nuit. De plus, des éclairages intérieurs ont été remarqués dans certains bâtiments tard le soir.

Le président précise qu'une communication sera faite sur les écogestes. Il informe les membres du conseil d'administration que le chauffage représente 60 % des dépenses énergétiques de l'établissement mais que les gestes tels qu'éteindre la lumière, les écrans, les vidéoprojecteurs, etc. font partie des actions à mettre en œuvre très rapidement.

Le VP CA ajoute que la question des panneaux d'affichage a été abordée lors d'une réunion qu'il a eu avec la DGS et la division du numérique. Actuellement, l'extinction des panneaux est programmée à 21h et il a été décidé de l'avancer de deux heures, à 19h. En ce qui concerne le CROUS, l'information sera remontée.

Maude VADOT demande quelles sont les dates d'application du plan de sobriété. Elle considère que la fermeture à 19h peut impacter certaines activités.

Le président répond que la mise en application a été fixée au 28 novembre et qu'elle n'ira pas au-delà du 31 mars prochain. Un bilan sera fait. En ce qui concerne la fermeture des locaux à 19h, des exceptions seront envisageables, notamment pour tout ce qui concerne les manifestations d'orientation des lycéens. Les activités qui s'adressent à des salariés seront maintenues, même après 19h. L'idée est de regrouper les activités dans un même bâtiment, bien isolé, sur chaque campus.

Maude VADOT s'interroge sur la réduction des déplacements professionnels puisque peu d'informations ont été données sur les arbitrages qui vont être faits. Actuellement, le recrutement des vacataires pour le semestre pair est en cours, avec des candidats qui viennent parfois de loin. Elle demande si cela risque de poser problème. Enfin, elle rappelle qu'il existe un problème de rénovation énergétique des bâtiments qui entraîne parfois l'utilisation de chauffages électriques d'appoint. Elle demande quelle place l'équipe politique donne à la nécessité de rénover de nombreux bâtiments.

Le président indique que le plan de sobriété distingue les mesures de court terme (2022-2023), les mesures de moyen terme, à l'horizon 2024, et des mesures de plus long terme. S'agissant de l'empreinte carbone, les travaux de la chaufferie biomasse du Bourget-du-lac vont commencer et se terminer fin 2023. Ainsi, environ 25 000 m² de locaux seront chauffés par biomasse. Pour la rénovation du bâtiment 12B, l'USMB prélèvera dans son fonds de roulement. Toutefois, l'établissement est à ce jour dans l'attente d'une éventuelle prise en charge partielle des dépenses via le fonds européen de développement régional (FEDER). L'USMB espère une subvention de 600 000 € pour des travaux estimés à 1,2 millions d'euros. En termes de consommation électrique, le relamping est sera mis en œuvre rapidement. L'USMB s'achemine également vers une rénovation et une restructuration de la bibliothèque universitaire de Jacob-Bellecombette

pour obtenir jusqu'à environ 500 places assises. Le marché global de performance vient d'être discuté. En dépit de l'absence d'informations sur le contrat plan Etat Région (CPER), l'établissement a continué à travailler sur le projet afin de lancer les travaux le plus rapidement possible. Sur le site de Jacob-Bellecombette, il est très probable que le deuxième bâtiment prévu au CPER se fasse. Il s'agit du bâtiment CEDRA qui regroupera des locaux d'enseignement et de recherche, ainsi qu'un nouveau restaurant universitaire car le restaurant actuel est vieillissant, dépassé et mal isolé. À Annecy, des travaux d'étanchéité provisoire ont débuté en urgence sur le bâtiment H de l'IUT car ce dernier est inondé lors des épisodes pluvieux. Des travaux de rénovation thermique de plus grande envergure commenceront en 2024. Dans le cadre du CPER, l'USMB espère également obtenir une enveloppe pour poursuivre des rénovations thermiques à l'IUT d'Annecy. Enfin, des opérations qui ne sont pas inscrites au CPER pourraient être menées dans le cadre du nouveau FEDER 2021-2027, notamment pour la production d'énergie solaire et pour le bâtiment 8B. Des études sont nécessaires pour ce dernier afin que l'établissement soit prêt à saisir les opportunités quand elles se présenteront. Le président propose de présenter tous ces projets lors d'un prochain conseil d'administration.

Maude VADOT souhaiterait également que soient exposés les critères de priorisation, notamment afin de comprendre pourquoi aucune rénovation n'est prévue pour des bâtiments très mal isolés du campus de Jacob-Bellecombette.

Le président explique que les éléments inscrits au CPER en 2019 ne peuvent pas être modifiés car les dossiers ont été instruits par les collectivités territoriales et par l'Etat. En 2019, le parti pris engagé était une restructuration complète du campus de Jacob-Bellecombette. L'idée était de tout détruire exceptés les bâtiments 19 et 20 et de reconstruire des bâtiments neufs plus respectueux de l'environnement. Les bâtiments de Jacob-Bellecombette ont la particularité d'être éclatés, la surface extérieure est donc très importante, ce qui est source de difficultés en termes de performances thermiques. Ce dossier pourra être rouvert.

Maude VADOT indique qu'elle est arrivée à l'USMB en septembre 2018, à l'époque où la reconstruction du site de Jacob-Bellecombette avait été annoncée. Elle se demande si ce projet verra le jour ou non.

Le président rappelle que l'aboutissement des opérations immobilières et leur financement prennent du temps. Ce qui a été inscrit au CPER 2021-2027 pour le campus de Jacob-Bellecombette est la rénovation de la bibliothèque universitaire et la construction du bâtiment CEDRA. Pour la suite, l'établissement peut se tourner vers de nouveaux projets bâtimentaires ou vers une rénovation thermique de l'existant avec les limites qui ont été exposées, ou vers un mélange des deux. L'avantage du plan bâti en 2018-2019 est le rapprochement des bâtiments de l'entrée du campus. Le président attire l'attention des conseillers sur le fait qu'il s'agit d'une opération qui s'élève entre 40 et 45 millions d'euros que le Conseil départemental et l'agglomération de Chambéry financent pour moitié. Ils en ont fait leur priorité. Le président assure que toutes les occasions de rénovation seront saisies.

2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022

► **Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le projet de procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022.**

Résultat du vote (19 votants) :

- **Défavorable (contre) : 0**
- **Abstention : 0**
- **Favorable (pour) : 19**

3. Formation et vie universitaire

- Capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire (Parcoursup) – année universitaire 2023-2024

Le VP formation indique que le rectorat a demandé aux établissements d'augmenter leurs capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire ou *a minima* de les maintenir en l'état. L'USMB a atteint ce deuxième objectif, elle maintient donc ses capacités d'accueil avec 3 967 places offertes sur Parcoursup pour la rentrée 2023-2024. La seule modification apportée est due à la fermeture d'un parcours aménagé sur l'IUT d'Annecy qui a conduit à la réaffectation de places sur le parcours classique.

Maude VADOT remarque que dans le mot « capacités », elle entend « être capable de ». Or, elle comprend qu'il n'y a pas de possibilité de négociation et que, quelle que soit la véritable capacité d'encadrement, les formations sont contraintes de maintenir des capacités d'accueil à l'identique. Il s'agit plutôt d'obligations d'accueil.

Le VP formation répond qu'il existe des marges de manœuvre à la hausse.

Anne-Sophie NARDELLI-MALGRAND considère que, si l'USMB signe un COMP, tel que cela a été indiqué par le président dans les points d'information, la question de l'activité et la mise en rapport entre les capacités d'encadrement et les effectifs des formations seront importantes. Elle confirme que les équipes ont parfois le sentiment de ne pas pouvoir accueillir les étudiants de manière satisfaisante. Elle a conscience que ce message est porté par l'équipe politique auprès de la tutelle mais souhaite rappeler que ce sentiment est partagé par un certain nombre de personnes.

Le président confirme que ce message est porté par l'équipe. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche avait évoqué un rattrapage pour les établissements en retard en termes de subvention pour charge de service public (SCSP). Cet élément n'a pas été repris dans les dernières circulaires. Il est actuellement davantage

question du surcoût de l'énergie et de la hausse du point d'indice. Dans les discussions à venir avec les tutelles, le préalable à la définition de nouveaux objectifs est d'être doté à la hauteur de l'activité. Le président rappelle que lors du conseil d'administration du 30 août dernier, Monsieur MATHEY, directeur régional académique de l'enseignement supérieur, a indiqué que, pour l'année 2021, la SCSP de l'USMB était en retrait de 575 € par étudiant par rapport à la moyenne des universités de sa catégorie, ce qui a naturellement des conséquences sur les équipes pédagogiques, sur les laboratoires et sur les différents services.

Le VP formation ajoute que l'université a la responsabilité d'accueillir les étudiants de son territoire. Il s'agit d'un jeu d'équilibre entre les contraintes de l'établissement et les besoins du territoire qui n'est pas toujours évident.

► Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver les capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire, définies pour l'année universitaire 2023-2024.

Résultat du vote (24 votants) :

- **Défavorable (contre) : 4**
- **Abstention : 1**
- **Favorable (pour) : 19**

4. Affaires financières

4.1. Dispositions relatives à l'entrée des biens à l'inventaire comptable

L'agent comptable présente les dispositions relatives à l'entrée des biens à l'inventaire comptable.

Benoît STUTZ demande quelles sont les différences apportées par rapport au fonctionnement actuel.

Le VP finances indique que la valeur des 8 000 € HT pour le regroupement par lot n'était pas systématique mais appliquée de façon intuitive et partielle. Le point sur la nature du financement ne déterminant pas l'entrée d'un bien à l'inventaire comptable renvoie principalement aux biens financés par des crédits de premier équipement qui étaient automatiquement immobilisés ; dorénavant, l'inscription en immobilisation sera décidée en fonction de la nature du bien quel que soit le mode financement. Enfin, jusqu'à présent, les nouvelles constructions étaient amorties par composant, ce qui ne sera plus le cas à partir du 1^{er} janvier 2023. En revanche, le seuil des 800 € HT ne change pas.

L'agent comptable ajoute que l'amortissement par composant, qui était auparavant imposé par l'instruction comptable commune, n'est plus obligatoire. L'USMB se met donc en adéquation avec la réglementation et apporte une simplification pour la gestion de l'inventaire comptable.

► Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver les dispositions relatives à l'entrée des biens à l'inventaire comptable.

Résultat du vote (24 votants) :

- **Défavorable (contre) : 0**
- **Abstention : 0**
- **Favorable (pour) : 24**

4.2. Dispositions relatives aux durées d'amortissement des biens inscrits à l'inventaire comptable

L'agent comptable propose un vote des durées d'amortissement par compte comptable. Des comptes comptables s'amortissent de manière linéaire, c'est-à-dire que la perte de valeur du bien est répartie de façon uniforme sur sa durée de vie, la date de début d'amortissement correspondant à la date de mise en service du bien. La mention « non amortissable » concerne des biens qui ne s'amortissent pas tels que les terrains ou les immobilisations en cours.

Le VP finances ajoute que ce document est plus détaillé que celui qui était présenté par le passé au conseil d'administration. Dans la mesure où le droit comptable préconise la permanence des méthodes, ce point ne sera pas présenté tous les ans au conseil d'administration.

► Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver les durées d'amortissements par compte comptable, telles que définies dans le document présenté.

Résultat du vote (24 votants) :

- **Défavorable (contre) : 0**
- **Abstention : 0**
- **Favorable (pour) : 24**

5. Contrôle interne des risques

Le VP finances rappelle le contexte. La direction générale des finances publiques (DGEFIP) demande aux organismes publics la mise en place d'un contrôle interne, *a minima* sur les aspects budgétaires et comptables. Un questionnaire est remonté chaque année dans le courant du mois d'octobre. Depuis 2015, dans une optique de qualité et d'amélioration continue, l'USMB a élargi ce processus de contrôle interne à l'ensemble de ses activités. L'objectif est d'inventorier, de maîtriser les risques et de mettre en place des actions correctives lorsque ces derniers sont identifiés. L'année dernière, ce point avait été présenté en conseil d'administration au mois de mars dernier pour l'année civile 2021. Suite à l'approbation du nouveau calendrier, ce point sera dorénavant présenté au mois de novembre N pur l'année N-1.

Maryline DE-MOOR, qualicienne à la direction de l'aide au pilotage et de l'amélioration continue (DAPAC), présente le processus. Une équipe dédiée, appelée « management des risques » a été constituée sous TEAMS afin de permettre à l'ensemble des personnes concernées de réagir à tout moment si elles le souhaitent sur une cartographie des risques. Chaque année, une mise à jour de cette cartographie des risques est demandée par la DAPAC aux directeurs, directrices et responsables de services (nouveaux risques, cotations, plans d'actions). Ces mises à jour sont étudiées, et complétées si nécessaire, par le comité de pilotage qui arrête la cartographie des risques et fait un retour d'informations vers les pilotes d'actions. Les modalités de cotation des risques sont les mêmes depuis quelques années : multiplication de trois items cotés de 1 à 5 : impact global, probabilité d'occurrence, niveau de contrôle. Cette cotation permet d'aboutir à une priorisation de la gestion des risques. Un seuil a été établi à 36 à partir duquel les risques sont surveillés de manière plus précise en comité de pilotage. Les graphiques sont présentés.

Richard TAILLET demande s'il existe une base commune de risques pour tous les services. Il remarque également qu'il existe des risques de nature très différente et souhaiterait savoir si une graduation de ces derniers différencie les risques humains des risques financiers par exemple.

Maryline DE-MOOR répond que les risques sont propres à la structure concernée et qu'il n'existe pas de graduation des risques. Les cotations sont proposées par les directions et revues par le comité de pilotage.

La DGS ajoute que chaque direction, et depuis deux ans chaque composante, est invitée à participer et à enrichir cette cartographie. Les directions ayant des champs d'activités extrêmement divers, cela donne une panoplie de risques très différents. Il s'agissait d'une volonté de l'établissement de dépasser le périmètre financier pour obtenir une vision globale. L'approche est de type processus/procédures. Le risque psycho-social est davantage pris en compte dans des systèmes d'évaluation par des interlocuteurs spécifiquement en charge de ces questions. Une demande d'informations sur les actions de l'année avait été formulée lors de l'examen de cette question par le CA en mars, afin que les conseillers puissent évaluer l'évolution des risques. Ces éléments sont dorénavant indiqués en page 6 du document.

Jonathan OUTIN remarque que les quatre derniers risques supérieurs à 36 ont gardé la même cotation entre 2021 et 2022 et demande si cette stabilité s'explique par des actions qui n'ont pas pu être menées.

Maryline DE-MOOR explique que, parfois, des actions sont mises en place mais le comité de pilotage décide de ne pas faire évoluer la cotation car l'impact, la probabilité d'occurrence et le niveau de contrôle n'ont pas encore évolué. Certaines actions sont parfois à mener sur le long terme avec des processus de sensibilisation. De plus, la dernière évaluation avait été faite au début de l'année 2022, ce qui représente un temps de recul relativement court compte tenu du changement de calendrier.

Rachel BOCQUET souhaite une précision sur les cotations. Pour elle, la notion de risque doit être décentralisée. Une certaine vision du risque passe par la procédure et le respect des obligations. Toutefois, les personnels font face à d'autres types de risques qui ont parfois un taux d'impact et une probabilité d'occurrence plus forts qu'un risque lié à une procédure. Il s'agit de savoir si l'on considère le risque vécu ou le risque purement réglementaire. Elle demande s'il a été envisagé d'impliquer des personnels représentatifs de l'USMB au comité de pilotage. Elle souhaiterait une politique qui permette une vigilance plus proche du terrain et des missions. Elle a connaissance de ce fonctionnement au sein de certaines entreprises. Au titre des risques vécus, elle cite l'exemple d'un personnel qui part en déplacement sans ordre de mission.

Le VP finances répond que l'aspect réglementaire ne concerne que le contrôle interne budgétaire et comptable. Le fait d'élargir la procédure est un choix de l'établissement.

Maryline DE MOOR explique que, depuis deux ans, la communication et le cercle des personnes qui font remonter les risques ont été élargis.

Rachel BOCQUET pense que l'un des risques de cette politique est d'aller vers davantage de procédures. Elle souhaiterait que l'établissement favorise l'appropriation des outils plutôt que la multiplication des procédures.

Maryline DE MOOR répond qu'il existe un parcours de formation pour développer l'appropriation et la sensibilisation à l'amélioration continue.

La DGS rappelle que, lors d'une première phase, la demande du MESR concernant les risques budgétaires et comptables a été étendue à l'ensemble des activités, par choix de l'établissement. Lors d'une seconde phase, il a été décidé d'élargir le spectre des personnes associées à cet exercice et d'aller vers le terrain. L'exercice a donc été présenté aux cadres afin de le rendre plus accessible. Des formations sont proposées, notamment dans le programme destiné aux nouveaux entrants, afin de solliciter la remontée de risques. Il s'agit d'une action sur le long terme car, pour l'instant, l'équipe dispose de peu de retours sur ces actions de sensibilisation et d'élargissement.

Jonathan OUTIN demande quelles sont les voies pour faire remonter les problèmes, notamment dans le cas d'un personnel ne disposant pas d'ordre de mission, tel que cité précédemment.

La DGS indique que l'ordre de mission est une question qui est à traiter localement par le responsable ou directeur du service ou de composante. Si des difficultés surgissent pour obtenir un ordre de mission de la part de la direction de l'établissement, les responsables administratifs connaissent les voies pour faire remonter ce type de dysfonctionnement.

Le président ajoute que ce travail est ouvert aux composantes et pourrait être ouvert encore plus largement. L'évaluation des risques est complexe et indispensable. Des progrès dans ce domaine restent à faire.

Richard TAILLET remarque que les risques de nature juridique sont souvent évoqués dans les documents présentés. Il demande s'il serait possible d'avoir une présentation en conseil d'administration des risques juridiques auxquels l'USMB est confrontée.

Le président confirme que cette présentation est envisageable.

► Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la cartographie des risques 2022 de l'USMB.

Résultat du vote (24 votants) :

- **Défavorable (contre) :** 0
- **Abstention :** 5
- **Favorable (pour) :** 19

6. Affaires juridiques

6.1. Désignation d'un représentant du collège des étudiants au conseil documentaire de l'USMB

Le service commun de la documentation et des bibliothèques universitaires (SCDBU) est administré par un conseil documentaire composé de 20 membres, dont trois étudiants de l'université désignés pour une durée de deux ans par leurs représentants au conseil d'administration de l'université.

Suite au départ d'une élue étudiante de l'université, un siège est à pourvoir.

À l'issue d'un appel à candidatures lancé le 21 octobre 2022 auprès de tous les étudiants, deux candidatures ont été réceptionnées : celle de Garance GARDIEN, étudiante en Master 1 Français langues étrangères à l'UFR LLSH et celle de Dalva OLIVIER, étudiante en Licence 3 de droit privé à la faculté de droit.

Le règlement intérieur du conseil documentaire dispose que les représentants des étudiants au conseil documentaire sont désignés par leurs représentants au conseil d'administration, sur proposition du président de l'USMB.

Le président propose la candidature de Dalva OLIVIER puisque l'UFR LLSH est déjà représentée au conseil documentaire et que son texte lui a semblé plus collectif que celui de Garance GARDIEN.

► Sur proposition du président de l'université, il est proposé à la représentante des étudiants siégeant au conseil d'administration de l'USMB de désigner Dalva OLIVIER pour siéger au conseil documentaire du SCDBU.

Résultat du vote (1 votants) :

- **Défavorable (contre) :** 1
- **Abstention :** 0
- **Favorable (pour) :** 0

► Sur proposition du président de l'université, il est proposé à la représentante des étudiants siégeant au conseil d'administration de l'USMB de désigner Garance GARDIEN pour siéger au conseil documentaire du SCDBU.

Résultat du vote (1 votants) :

- **Défavorable (contre) :** 0
- **Abstention :** 0
- **Favorable (pour) :** 1

6.2. Modification de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de l'université

Le président présente les deux modifications apportées à la délégation de pouvoir que lui accorde le conseil d'administration accordée au président de l'USMB. La première concerne l'ajout d'un paragraphe qui donne délégation au président pour les remises de diplômes et les remises de prix et cadeaux au profit d'étudiants, de personnels, de personnalités extérieures et d'institutions partenaires. La seconde modification élève le seuil en dessous duquel l'attribution d'une subvention peut être approuvée par le président de l'USMB de 10 000 € à 20 000 €. Le président précise que les subventions accordées dans le cadre du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) sont discutées en commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

La DGS précise que, si la modification relative aux remises de prix et de cadeaux est adoptée, la procédure de demande d'achat sera supprimée et un formulaire sera proposé. Un compte rendu sera présenté en conseil d'administration. L'objectif est de fluidifier les circuits et de ne pas mobiliser les conseillers sur ces questions, comme cela avait été exprimé lors de précédentes séances du conseil d'administration.

► Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la délégation de pouvoir modifiée accordée au président de l'université Savoie Mont Blanc par le conseil d'administration.

Résultat du vote (24 votants) :

- **Défavorable (contre) :** 0
- **Abstention :** 0
- **Favorable (pour) :** 24

6.3. Conventions diverses pour approbation

Le VP CA présente les conventions soumises pour approbation. La première est une convention en dépenses qui concerne le contrat entre l'USMB et le centre français d'exploitation du droit de copie pour la reproduction par reprographie d'œuvres protégées. Le montant a été estimé en prenant en compte les dépenses effectuées sur les cinq dernières années.

Richard TAILLET demande si cela correspond au document mis à disposition au niveau des photocopieuses. Il lui est répondu par l'affirmative.

Maude VADOT ajoute que la déclaration doit également être faite sur CervoPrint.

Le VP CA présente la deuxième convention qui est une convention en dépenses de mise à disposition d'un agent d'INRAE auprès de l'USMB. La somme indiquée correspond au salaire chargé du collègue qui est remboursé à INRAE. La première année, ce collègue avait été accueilli à 100 % à l'USMB et INRAE avait demandé la compensation de 70 % de la masse salariale. Cette année l'USMB rembourse l'intégralité de la masse salariale.

Le VP finances présente la troisième convention qui est une convention en recettes. Il s'agit du renouvellement d'une convention avec le centre de formation des apprentis (CFA) Formasup Savoie Mont Blanc qui est arrivée à échéance le 31 août dernier. L'annexe financière de la convention est annuelle et sera revue chaque année en conseil d'administration. Le montant affiché est un montant prévisionnel car le mode opératoire financier prévoit une révision des sommes dues en fonction des effectifs constatés au moment du dernier versement. Ce montant est en sensible augmentation ces dernières années dans la mesure où, depuis septembre 2022, les apprentis de l'USMB, qui étaient précédemment gérés directement par le service commun en charge de l'alternance sont désormais gérés par Fomasup. Les autres apprentis de l'USMB sont gérés par d'autres CFA, en particulier des CFA de branche (TETRAS, CFAI, ESBanque, etc.).

Le VP CA précise que la convention est présentée signées par toutes les parties. L'approbation du conseil d'administration rend les conventions exécutoires.

► **Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver les conventions présentées.**

Résultat du vote (24 votants) :

- **Défavorable (contre) :** 0
- **Abstention :** 0
- **Favorable (pour) :** 24

6.4. Compte-rendu de la délégation de pouvoir accordée au président par le conseil d'administration

6.4.1. Conventions exécutoires – jusqu'à septembre 2022

Les conventions exécutoires entrant dans le cadre de la délégation de pouvoir accordée par le conseil d'administration le 5 janvier 2021 au président de l'USMB, sont présentées à titre d'information.

Le VP CA remercie les services et les composantes en charge de ces conventions pour le travail effectué à l'occasion de ce compte-rendu.

6.4.2. Subventions – période de mai 2022 à septembre 2022

Les subventions attribuées durant la période de mai à septembre 2022, en vertu de la délégation de pouvoir accordée par le conseil d'administration le 5 janvier 2021 au président de l'USMB, sont présentées à titre d'information.

Philippe DELINE regrette de ne pas avoir les détails du contenu de ces subventions.

Le VP formation rappelle que les subventions accordées dans le cadre du FSDIE sont discutées en CFVU.

Catherine GANDOLFINI s'interroge sur les subventions votées dans les conseils d'institut. Elle demande si les directeurs de composante ont une délégation pour les acter ou s'il est nécessaire de les présenter pour vote aux membres des conseils de composante.

La DGS recherche l'information.

6.4.3. Cotisations et adhésions – période de mai 2022 à septembre 2022

Les cotisations et adhésions versées durant la période de mai à septembre 2022, en vertu de la délégation de pouvoir accordée par le conseil d'administration le 5 janvier 2021 au président de l'USMB, sont présentées à titre d'information.

6.4.4. Transaction entre la société Agence France-Presse et l'USMB

La transaction a pour objet de parvenir à un règlement amiable suite à une plainte contre l'USMB relative à l'utilisation litigieuse de photographies sur le site internet de l'IAE sans l'autorisation de l'Agence France-Presse, titulaire des droits patrimoniaux des auteurs des photographies. L'indemnité transactionnelle négociée entre les parties a pour objet de couvrir l'utilisation litigieuse des photographies et de mettre un terme au litige entre l'Agence France-Presse et l'USMB.

Le VP CA indique qu'il existe des sites permettant de vérifier si les images sont ou non sous copyright. Il ajoute que, dans le cas où l'USMB serait à nouveau concernée par une nouvelle utilisation d'images protégées, il serait important de faire remonter le dossier rapidement auprès de la direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Maude VADOT pense que chacun est confronté à son niveau. Elle demande s'il serait possible d'avoir une information de la cellule juridique sur cette question.

Le VP CA répond qu'une note est en ligne sur l'espace Alfresco de la DAJI. Il propose d'en faire une diffusion via un autre canal.

7. Questions diverses

Laura GIROD souhaite poser une question au sujet des élections partielles des représentants des usagers aux conseils centraux qui sont en cours. Suite au collage d'affiches électorales sur les panneaux d'affichage libre extérieurs, la liste Le poing levé a été destinataire d'un mail envoyé par la DGS de l'USMB qui avait pour objet d'informer les intéressés que ces affiches seraient retirées par le service d'exploitation du patrimoine (SEP) car les panneaux d'affichage en question sont réservés aux informations relatives aux événements sportifs et culturels. Elle estime que cela entre en contradiction avec le règlement des élections. Elle remarque qu'il n'est pas fait mention de panneaux spécifiques dans l'arrêté électoral et demande ce qui justifie cette distinction.

La DGS explique que les panneaux ne reçoivent pas tous le même type d'affichage. Les panneaux en question sont réservés aux informations sur les activités sportives et culturelles. Cette distinction des supports avait été décidée pour éviter que l'affichage soit anarchique. Le mail envoyé avait pour objet de demander le renouvellement de l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet, dans les différents locaux d'enseignement.

Le président rappelle que cette question avait déjà été discutée en conseil d'administration. Les affichages collés sur ces panneaux par les associations sont systématiquement retirés lorsqu'ils ne concernent pas les activités culturelles ou sportives. Une communication pourra être faite pour informer les usagers de l'utilisation des panneaux d'affichage.

Laura Girod demande ce que l'établissement considère comme un événement culturel sachant que la projection d'un film peut avoir une portée politique.

Le président répond que l'établissement ne s'interroge pas sur ces détails et considère qu'un débat autour d'un film reste une activité culturelle.

Laura GIROD indique que les panneaux mis à leur disposition sont des panneaux « fouillis » sur lesquels sont retrouvés de nombreux affichages périmés. Elle demande qui s'occupe de cet affichage.

La DGS propose qu'un en-tête soit apposé sur les panneaux extérieurs afin d'informer les étudiants que ceux-ci sont réservés aux affichages culturels et sportifs. Elle a demandé au SEP une remontée d'un état des panneaux de manière à pouvoir le diffuser au service vie étudiante et de campus, qui le mettra à disposition des associations étudiantes. Elle demande à Laura GIROD si l'association Le poing levé a pu afficher.

Laura GIROD répond que l'association n'a pas souhaité afficher sur les panneaux indiqués car les affiches seraient noyées sous l'information et facilement arrachables.

Philip DELINE considère qu'en période d'élection, alors que l'USMB connaît une très faible participation, l'ensemble des panneaux devrait être mis à la disposition des associations étudiantes pour leur donner de la visibilité.

Rachel BOCQUET propose que de nouveaux panneaux soient prévus au moment des périodes d'élections.

Le président rappelle que les mesures relatives aux affichages ont été prises à la suite de problèmes, il y a plusieurs années. Les élections sont sources de tension. L'université est un lieu d'études, d'échanges et de débats mais le président ne souhaite pas que les campus deviennent des lieux d'affrontement. Le règlement ne pouvant pas être modifié en cours d'élections, une meilleure définition des règles sera prévue pour les prochaines élections.

Guillaume DEFRAANCE remarque que la mise à disposition de panneaux spécifiques est une solution qui existe au niveau national et qui est acceptée par tous les camps. Il demande pourquoi une solution équivalente n'est pas proposée au sein de l'établissement.

Le président répond que l'établissement va mener une réflexion afin de proposer une solution plus satisfaisante pour les prochaines élections.

Rachel BOCQUET ajoute qu'une discussion, lors d'un précédent conseil d'administration, avait clarifié l'utilisation des panneaux d'affichage en fonction des thématiques.

Laurent RIPART connaît le dossier des panneaux d'affichage du site de Jacob-Bellecombette. Leur installation, effectuée en 2012, était destinée à éviter l'affichage sauvage sur le site. Ce dispositif a été relativement satisfaisant car, suite à l'installation de ces 11 panneaux, le site a connu très peu d'affichage sauvage. En 2018, suite à des troubles causés lors d'un affichage par un groupe politique, il a été décidé d'interdire l'affichage politique. Très vite s'est posé le problème de la définition. Depuis les élections du conseil d'UFR LLSH, il y a environ un an, toutes les affiches étudiantes ont été arrachées. Les associations étudiantes n'ont pas d'alternatives. Les panneaux évoqués sont des panneaux très divers. Il

pense qu'une réunion est nécessaire avec l'ensemble des acteurs du site pour avoir une discussion sur ce mécanisme qui pose des problèmes.

Maude VADOT souhaite revenir sur l'actualité du campus de Jacob-Bellecombette. La veille, un mail du président a été envoyé aux étudiants pour leur annoncer qu'une plainte a été déposée contre les auteurs des tags violents et sexistes qui ont été découverts sur le site lundi dernier. Elle s'étonne que le président n'ait pas fait mention, dans son mail, du collage raciste qui est resté plusieurs jours sur le campus et des mesures qui ont été prises à ce sujet. Elle souhaiterait savoir ce qu'il en est et repose le problème du caractère politique ou non des affichages. Dans le message adressé, il était également question de l'annulation de la conférence de l'antenne jeune d'Amnesty International suites à des menaces. Cet évènement, qui devait poser de bonnes questions sur l'immigration, s'est donc trouvé annulé. Enfin, dans un contexte d'élections étudiantes, elle considère que la mention des plaintes pour diffamation contre des propos tenus ou relayés sur les réseaux sociaux est une manière de faire planer une menace sur toute critique qui toucherait l'USMB.

Le président indique qu'une plainte a été déposée contre les auteurs des collages. L'USMB déposera plainte à chaque fois que des inscriptions seront retrouvées sur les bâtiments, quel qu'en soit les auteurs, car il s'agit de dégradations. L'établissement s'est aperçu vendredi dernier que de nombreux étudiants du campus ont vu les inscriptions sans savoir qui en étaient les auteurs et qu'ils étaient toujours choqués. Le message envoyé avait pour finalité d'informer les étudiants de la réalité de ce qu'il s'était passé. L'USMB avait été informée, avant que ce soit officiel, que ces inscriptions étaient l'œuvre d'un collectif mais il était difficile d'en faire état avant que l'information soit confirmée. Par ailleurs, à chaque fois que l'USMB sera diffamée, l'établissement portera plainte contre les auteurs, qu'ils soient de l'université ou de l'extérieur. Le message faisait également état de l'annulation de la conférence-débat qui est évidemment inacceptable. L'équipe est en relation avec l'association pour reprogrammer l'évènement. Enfin, le président n'accepte pas que l'USMB reçoive des injonctions de la part d'associations extérieures, si respectables soient elles. C'est l'USMB qui est garante de la sécurité des manifestations organisées par les étudiants et pour lesquelles elle a donné son accord. L'équipe politique ne souhaite pas importer à l'université des affrontements qui peuvent exister à l'extérieur.

Philip DELINE souhaiterait des informations sur les chaires de professeurs juniors (CPJ) lors du prochain conseil d'administration, notamment un bilan de la pression qui a été mise sur les laboratoires pour faire remonter ces demandes de chaires de professeurs juniors. Il voudrait être informé des procédures qui ont été mises en place pour la prise de décision dans les laboratoires qui ont été consultés sur ces questions et savoir quelle a été l'implication des composantes dans la décision de faire remonter ces demandes de CPJ. Il aimerait également connaître la composition des commissions de promotion pour le repyramidage, le nombre de dossiers qui ont été déposés et dans quelles sections. Le procès-verbal du précédent conseil d'administration faisait mention d'une section non indiquée par MESR qui a été retenue et il souhaiterait savoir laquelle.

Le VP CA indique qu'il s'agit de la section 63 car elle venait juste après les sections répondant aux critères du MESR en termes de proportion de professeurs des universités, mais aussi compte-tenu de la taille de la population de cette section. Les autres sections sont les suivantes : 6, 19, 61, 67, 27 et 74 qui étaient identifiées par le MESR. Les autres sections identifiées par le MESR n'ont pas été retenues car l'USMB n'avait pas de candidats éligibles. Il rappelle qu'il faut avoir l'habilitation et soit être à l'échelon maître de conférences hors classe soit avoir dix ans d'ancienneté en tant que maître de conférences. Dans plusieurs sections le vivier est très faible. La composition de la commission est la suivante : le président ou son représentant et trois professeurs des universités dont deux au moins de la discipline. Il a été décidé de reprendre un des rapporteurs spécialistes de la discipline et deux rapporteurs extérieurs. Pour trouver ces derniers, les présidents de comités consultatifs ont été sollicités. Le VP recherche et le VP CA ont représenté le président à l'exception de la section 19 pour laquelle la présidente du CAC restreint a représenté le président car l'un des candidats fait partie de l'équipe politique.

Rachel BOCQUET revient sur la question posée par Philip DELINE au sujet des chaires de professeur junior. L'IREGE n'a pas été sollicité pour proposer des chaires de professeur junior. C'est le laboratoire qui a contacté la VP recherche pour faire remonter deux projets de CPJ qui ont été discutés au sein du conseil d'unité. Cette discussion avait été souhaitée par la VP recherche dans le cadre d'un bureau recherche pendant lequel elle avait présenté ce dispositif et demandé à l'ensemble des directeurs d'unité de le faire voter. L'IREGE n'a subi aucune pression de la part de la VP recherche. Ces discussions en interne ont été l'occasion d'avoir un débat au sein des unités.

La VP recherche présentera le processus et les propositions remontées à la tutelle lors du prochain conseil d'administration.

Philip DELINE demande à l'équipe politique une présentation de l'évolution des heures réalisées dans l'établissement (heures de service, de vacation et complémentaires) ces dernières années.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les conseillers pour leur participation et lève la séance à 17h00.
